

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Communes : Saint-Cécile d'Andorge, Branoux-les-Taillades, la-Grand-Combe, Les-Salles-du-Gardon, Saint-Martin-de-Valgagues, Cendras, Alès et Lézan (dans le Gard) et Le-Collet-de-Dèze (en Lozère)**

Le projet concerne : demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code de l'environnement relative à **LA SÉCURISATION DU BARRAGE DE SAINTE-CECILE D'ANDORGE ET DES CAMBOUS**

Une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté interpréfectoral du 26/04/2024 N° 30-2024-04-26-00002 sur le territoire des communes concernées **du mardi 21 mai 2024 à 9h00 (ouverture) au vendredi 21 juin 2024 à 17h00 (clôture)**.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale et concerne l'autorisation loi sur l'eau, la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées, la demande de défrichement, l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, une déclaration ICPE ainsi qu'une évaluation environnementale prévue par l'article L122-1 du code de l'environnement.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée par les préfets du Gard et de la Lozère : une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code l'environnement

**La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Nîmes est présidée par M. Salles Michel et elle est constituée des enquêteurs suivants : Mme Bellacicco Brigitte et M. Rollet Michel ainsi que M. DUVAL J-Pierre (suppléant)**

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée au : Conseil Départemental du Gard, Monsieur Emmanuel LEHMANN (Service Grands ouvrages Hydrauliques) Mail :

[emmanuel.lehmann@gard.fr](mailto:emmanuel.lehmann@gard.fr), 3 rue Guillemette, 30044 NÎMES CEDEX 9

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces relatives à la demande d'autorisation environnementale et à l'évaluation environnementale, ainsi que le registre d'enquête sont déposés à la mairie de Sainte-Cécile d'Andorge, siège de l'enquête afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. Le dossier complet ainsi qu'un accès numérique sont également accessibles à Branoux-les-Taillades, Alès, Lezan et au Collet-de-Dèze.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- à la mairie de Sainte Cécile d'Andorge, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- en mairie de Branoux-les-Taillades, d'Alès, de Lezan et du Collet-de-Dèze, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

- sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/SECURISATION-D-U-COMPLEXE-HYDRAULIQUE-FORME-PAR-LES-BARRAGES-DE-STE-CECILE-D-ANDORGE-ET-DES-CAMBOUS>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture des mairies de Sainte-Cécile d'Andorge, Branoux-les-Taillades, d'Alès, de Lezan et du Collet-de-Dèze au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur les lieux des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur siège de l'enquête et sur l'adresse : [barrages-de-sainte-cecile-andorge-et-des-cambous@mail.registre-numerique.fr](mailto:barrages-de-sainte-cecile-andorge-et-des-cambous@mail.registre-numerique.fr) Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/barrages-de-sainte-cecile-andorge-et-des-cambous> pendant toute la durée de l'enquête.

Un commissaire enquêteur de la commission d'enquête reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux des permanences	Dates	Heures
Mairie de Sainte-Cécile d'Andorge	21/05/24	De 9h00 à 12h00
Mairie de Sainte-Cécile d'Andorge	05/06/24	De 9h00 à 12h00
Mairie de Sainte-Cécile d'Andorge	21/06/24	De 14h00 à 17h00
Mairie de Lézan	07/06/24	De 9h00 à 12h00
Mairie d'Alès	21/05/24	De 9h00 à 12h00
Mairie d'Alès	21/06/24	De 14h00 à 17h00
Le Collet de Dèze	05/06/24	De 9h00 à 12h00
Mairie de Branoux-les-Taillades	21/06/24	De 14h00 à 17h00
Mairie de Branoux-les-Taillades	12/06/24	De 9h00 à 12h00

Le présent avis sera affiché en mairie des communes concernées, il sera également affiché par les soins du demandeur sur les voies d'accès et sur les lieux prévus du projet.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis à la disposition du public : département du GARD 3 guillemette- 30000 Nîmes ainsi que sur les sites internet : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) et [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.